

Venelles, le lundi 28
novembre 2016

N/Réf. : UPSE E11020 – PLU Mallemort

Réunion tenue le 8 novembre 2016, à 19h00

Environ 80 personnes étaient présentes.

Objet de la réunion

Présentation à la population du zonage du règlement et des OAP du projet de PLU

Madame Le Maire ouvre la réunion publique. Le bureau d'études Gzc rappelle les procédures législatives et les documents supra-communales qui s'appliquent au PLU.

Le bureau d'études présente ensuite le projet de zonage, le règlement et les différentes OAP.

Questions des habitants :

- Il existe beaucoup d'OAP sur le territoire, pour réaliser les OAP il va falloir une maîtrise foncière. Quels outils permettent cette maîtrise foncière ? Les terrains vont-ils être préemptés ?
→ Les OAP servent à prévoir et programmer l'aménagement de secteur pour assurer une cohérence du projet. L'objectif étant d'assurer un minimum de logements sur les secteurs stratégiques du centre-village et ainsi d'éviter de consommer de l'espace agricole et naturelle tel demandé par les lois Grenelle, ALUR,....
Sur certaines OAP, un travail avec l'Etablissement Public Foncier (EPF) est en cours.
- Pourquoi le secteur Bramejean est en zone agricole alors que ce secteur était urbanisable dans le POS ? Quelle cohérence ?
→ Bramejean est aujourd'hui inconstructible car situé dans les zones d'aléas du PPRI
- Le service d'instruction des permis de construire restera-t-il sur Mallemort ?
→ L'instruction des PC restera sur Mallemort.
- Certains habitants s'inquiètent de l'augmentation du nombre de résidences principales à Mallemort.
La commune rappelle que le projet de PLU correspond à 1% de croissance par an tel demandé par le SCOT Agglopolé Provence.